

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Direction du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon

Service des affaires administratives
et sociales

1er Bureau

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARIS, le 12 Février 1979.
3-5, rue Barbet de Jouy - PARIS 7ème

Le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon

DECISION ENN. 79-1.

à MM.- les chefs des services interdépartementaux
de l'industrie et des mines,
- les directeurs départementaux de l'équipement
chargés du contrôle des D.E.E.

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des
industries électriques et gazières au personnel des entreprises
et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

Les décisions de MM. les directeurs généraux d'"Electricité de
France" et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de la direction
du personnel, ci-dessous énumérées, ont été diffusées dans les conditions
habituelles auprès des entreprises électriques et gazières exclues de la
nationalisation ou non transférées :

- décision N. 78-49 du 24 novembre 1978 (et son erratum du 15 décembre
1978) ;
- circulaire N. 78-50 du 24 novembre 1978 ;
- décision N. 78-51 du 29 décembre 1978 ;
- circulaire N. 79-1 du 18 janvier 1979 ;
- note DP. 33-221 du 1er décembre 1978 ;
- rectificatif du 6 décembre 1978 à la note DP. 34-41 ;
- note DP. 33-224 du 15 décembre 1978 ;
- note DP. 33-225 du 4 janvier 1979 ;
- note DP. 31-83 A du 18 janvier 1979 (cette note ne concerne que les entre-
prises implantées sur les territoires des directions régionales de la dis-
tribution "PARIS" et "ILE-DE-FRANCE" ;
- note DP. 31-84 du 25 janvier 1979.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les
circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entre-
prises et exploitations électriques ou gazières qui sont soumises à l'ap-
plication du statut national du personnel des industries électriques et
gazières et je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux
entreprises non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

Pour le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon,
Le Sous-Directeur,

A. FRONT.